

# Rapport de M. Ch. Dufour concernant la création d'un Observatoire magnétique en Suisse

Autor(en): **Dufour, Ch.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **78 (1895)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.

**Rapport de M. Ch. Dufour concernant la création d'un  
Observatoire magnétique en Suisse**

La question de la création d'un observatoire magnétique en Suisse a été soulevée dans une séance de la commission fédérale de météorologie. Cette proposition fut communiquée à la commission fédérale de géodésie afin que les deux commissions puissent voir en commun ce qu'il y aurait à faire à cet égard.

Les délégations de ces deux commissions se sont réunies au mois de juin dernier à l'observatoire de Neuchâtel et y ont arrêté les conclusions exposées plus loin.

Chacune de ces délégations devaient les présenter à l'approbation de la commission dont elle faisait partie. Pour la commission de géodésie, les choses ont pu se passer ainsi, et l'approbation de ces conclusions n'a fait aucune difficulté.

Il n'a malheureusement, pas pu en être de même pour la commission de météorologie. En effet, le président de cette commission était M. le conseiller fédéral Schenk, chef du département de l'Intérieur. M. Schenk se proposait de convoquer à cet effet, la commission de météorologie pour le 9 août. On sait quel déplorable accident est arrivé le 8 juillet, et a entraîné au bout de peu de jours la mort de cet

honorable magistrat. Pour comble de maux, depuis sa dernière séance, la commission de météorologie, avait perdu son vice-président, M. le professeur Wolf, de Zurich, il devait être remplacé le 9 août. Dans ces conditions, il était impossible de convoquer cette commission; et elle ne peut pas l'être, avant qu'il y ait à la tête du département de l'Intérieur un autre conseiller fédéral, qui puisse réunir cette commission pour s'occuper de toutes les questions restées à son ordre du jour.

Ainsi la commission de météorologie n'a pas pu délibérer sur ce que sa délégation avait fait à Neuchâtel. Les conclusions qu'elle avait acceptées viennent de vous être présentées au nom de la commission de géodésie, et cette délégation ne peut faire autre chose que de vous les recommander.

Après le rapport que vient de vous faire M. Hagenbach, ce serait abuser de votre temps que de vous exposer à nouveau les raisons qui doivent nous engager à provoquer en Suisse l'observation des phénomènes magnétiques. En effet, depuis que l'observatoire magnétique de Genève a été détruit en même temps que les fortifications de cette ville, les phénomènes magnétiques ne sont plus observés régulièrement en Suisse. C'est une lacune, il est à désirer qu'elle soit comblée. Au point de vue scientifique, il nous sera bientôt facile de le faire par le retour en Suisse d'un de nos anciens collègues, M. le professeur Wild, qui a passé 25 ans en Russie; et qui, dans les derniers temps surtout, s'est beaucoup occupé des observations dont il est ici question.

Reste à trouver la somme nécessaire pour faire

marcher une telle institution, ce sera le plus difficile à surmonter; cependant, on peut espérer de le faire, soit en faisant comprendre aux autorités fédérales l'utilité de la chose, soit pour être par des moyens imprévus, comme l'a été, par exemple, le legs Brunner pour la commission météorologique.

Mais il est prudent de commencer modestement. Aussi, nous ne vous proposons pas dès le début l'organisation d'un observatoire complet; seulement, la détermination de quelques-un des éléments magnétiques; sauf à les compléter plus tard quand les circonstances seront favorables, et quand nous pourrons nous entourer des lumières et de l'expérience de M. le professeur Wild.

En conséquence, au nom de la sous-commission de la commission fédérale de météorologie, nous avons l'honneur de vous recommander aussi l'adoption des conclusions prises par la commission fédérale de géodésie savoir:

Pour la société helvétique des sciences naturelles de prendre les résolutions suivantes:

I. A/ La société helvétique des sciences naturelles prie le Conseil fédéral de décider:

1<sup>o</sup> L'organisation d'observatoires magnétiques en Suisse, et à cet effet d'accorder à la commission géodésique les crédits nécessaires.

2<sup>o</sup> Eventuellement, plus tard, la fondation d'un observatoire magnétique en Suisse.

B/ La société helvétique des sciences naturelles prie les hautes autorités fédérales, d'accorder à la commission géodésique un crédit de 6000 fr. dans le prochain budget; et ensuite

une subvention annuelle de 3000 fr. pendant les 6 années suivantes.

- II. Ensuite des démarches faites en commun par les commissions géodésique et météorologique, un membre de la commission météorologique est invité à prendre part aux discussions de la commission géodésique toutes les fois qu'il sera question des affaires magnétiques.
- III. Quand M. le professeur Wild sera de retour en Suisse, la commission météorologique le priera de donner ses bons avis pour l'établissement d'un observatoire magnétique, ainsi que pour la localité la plus favorable pour ces recherches.

Morges, le 1<sup>er</sup> septembre 1895.

**Ch. DUFOUR**, *prof., à Morges,*

*Membre de la commission fédérale de météorologie.*